

Centre Social et Culturel du Pays Ségali

35 avenue de la gare

12800 NAUCELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31/12/23

Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2024

**SARL S.C.G Expertise-comptable & Commissariat aux comptes
Sabrina CAYSSIALS – Expert-comptable & Commissaire aux comptes
17 avenue de Rodez 12800 NAUCELLE
E-mail : sabcayssials@gmail.com
Téléphone : 05.65.47.96.90
Portable : 06.88.88.28.39
SIRET : 878 554 989 00011 – APE : 6920Z
FR 88 878554989**

Centre Social et Culturel du Pays Ségali

35 avenue de la gare

12800 NAUCELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31/12/23**

Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de « l'Association Centre Social et Culturel du Pays Ségali » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans les paragraphes « Faits postérieurs à la date de clôture » et « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Naucelle le 08 avril 2024

La Commissaire aux Comptes

SARL S.C.G
Sabrina CAYSSIALS



Centre Social et Culturel du Pays Ségali

35 avenue de la gare

12800 NAUCELLE

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/23

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

ACTIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31/12/2022	Variation
	Brut	Amort	Total	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 465,10	1 465,10			
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT					
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT					
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	1 465,10	1 465,10			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 927,57	55 241,39	28 686,18	40 292,53	-11 606,35
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	83 927,57	55 241,39	28 686,18	40 292,53	-11 606,35
IMMOBILISATIONS EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400,00		400,00		400,00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
PRETS					
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400,00		400,00		400,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	85 792,67	56 706,49	29 086,18	40 292,53	-11 206,35
STOCKS ET EN-COURS					
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS					
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS					
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES					
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS					
MARCHANDISES					
CREANCES D'EXPLOITATION	107 351,01		107 351,01	77 472,96	29 878,05
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	6 477,81		6 477,81	2 673,04	3 804,77
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS					
AUTRES CREANCES	100 873,20		100 873,20	74 799,92	26 073,28
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
DISPONIBILITES	205 883,46		205 883,46	181 373,94	24 509,52
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 611,41		11 611,41	11 034,64	576,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	324 845,88		324 845,88	269 881,54	54 964,34
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)					
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)					
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)					
TOTAL GENERAL	410 638,55	56 706,49	353 932,06	310 174,07	43 757,99



PASSIF	31/12/2023	31.12.2022	Variation
	Montant	Total	
FONDS PROPRES			
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE			
FONDS PROPRES STATUTAIRES			
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	84 129,45	84 129,45	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE			
FONDS PROPRES STATUTAIRES			
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES			
ECART DE REEVALUATION			
RESERVES			
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES			
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE			
AUTRES RESERVES			
REPORT A NOUVEAU	122 050,60	106 172,78	15 877,82
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	33 860,44	15 877,82	17 982,62
SITUATION NETTE (1)	240 040,49	206 180,05	33 860,44
AUTRES FONDS			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 692,00	27 338,18	
PROVISIONS REGLEMENTEES			
TOTAL AUTRES FONDS (2)	18 692,00	27 338,18	-8 646,18
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	258 732,49	233 518,23	25 214,26
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS			
FONDS DEDIES			
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES	20 507,73	15 732,43	4 775,30
TOTAL PROVISIONS (4)	20 507,73	15 732,43	4 775,30
DETTES			
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS			
DETTES D'EXPLOITATION			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 808,66	14 936,19	-1 127,53
DETTES DES LEGS OU DONATION			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	57 192,28	45 435,22	11 757,06
DETTES DIVERSES			
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES			
AUTRES DETTES		552,00	-552,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 690,90		3 690,90
TOTAL DETTES (5)	74 691,84	60 923,41	13 768,43
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)			
TOTAL GENERAL	353 932,06	310 174,07	43 757,99

COMPTE DE RESULTAT : GLOBAL

	Du 01/01/2023	31/12/2022	Variation
	au 31/12/2023	TOTAL	
	TOTAL	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	4 784,00	4 986,00	-202,00
VENTES DE BIENS			0,00
DONT VENTES DE DONS EN NATURE		0,00	0,00
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	239 440,97	224 038,72	15 402,25
DONT PARRAINAGES			0,00
TOTAL COTISATION ET VENTES DE BIENS ET SERVICES	244 224,97	229 024,72	15 200,25
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	379 110,00	348 145,75	30 964,25
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			0,00
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			0,00
DONS MANUELS			0,00
MECENATS	3 500,00	2 500,00	1 000,00
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES -VIE			0,00
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			0,00
TOTAL PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	382 610,00	350 645,75	31 964,25
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	14 818,92	13 218,03	1 600,89
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			0,00
AUTRES PRODUITS	11 526,92	11 698,87	-171,95
TOTAL AUTRE PRODUITS	26 345,84	24 916,90	1 428,94
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	653 180,81	604 587,37	48 593,44
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			0,00
VARIATION DE STOCK			0,00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	235 050,75	206 607,27	28 443,48
AIDES FINANCIERES			0,00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 979,73	5 319,61	-1 339,88
SALAIRES ET TRAITEMENTS	304 385,25	291 819,47	12 565,78
CHARGES SOCIALES	82 463,87	82 961,46	-497,59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 314,35	10 361,50	1 952,85
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 775,30		4 775,30
REPORTS EN FONDS DEDIES			0,00
AUTRES CHARGES	20,36		20,36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	642 989,61	597 069,31	45 920,30
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	10 191,20	7 518,06	2 673,14
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			0,00
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			0,00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 769,89	1 213,55	2 556,34
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			0,00
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			0,00
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)	3 769,89	1 213,55	2 556,34
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			0,00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			0,00
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			0,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (3-4)	3 769,89	1 213,55	2 556,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 664,00	310,88	2 353,12
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 917,42	6 837,83	11 079,59
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)	20 581,42	7 148,71	13 432,71

COMPTE DE RESULTAT : GLOBAL

	Du 01/01/2023	31/12/2022	Variation
	au 31/12/2023	TOTAL	
	TOTAL	TOTAL	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	682,07	2,50	679,57
SUR OPERATION EN CAPITAL			0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			0,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)	682,07	2,50	679,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	19 899,35	7 146,21	12 753,14
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			0,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			0,00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)	677 532,12	612 949,63	64 582,49
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)	643 671,68	597 071,81	46 599,87
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	33 860,44	15 877,82	17 982,62
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	32 162,79	30 670,83	1 491,96
PRESTATION EN NATURE	9 125,50	5 839,92	3 285,58
BENEVOLAT			0,00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	41 288,29	36 510,75	4 777,54
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	13 240,63	9 513,39	3 727,24
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	18 922,16	21 157,44	-2 235,28
PRESTATION EN NATURE	9 125,50	5 839,92	3 285,58
PERSONNEL BENEVOLE			0,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	41 288,29	36 510,75	4 777,54

SC



Centre
Social et Culturel
du Pays Ségali

Annexe aux comptes annuels

**de l'exercice clos
le 31 Décembre 2023**

Montants exprimés en Euros

Centre Social et Culturel du Pays Ségali
Ce rapport contient 11 pages

Table des matières

1.	Objet social	3
2.	Nature et périmètres des activités	3
3.	Faits postérieurs à la date de clôture	3
4.	Faits majeurs de l'exercice	4
5.	Descriptions des moyens mis en œuvre	4
6.	Principes, règles et méthodes comptables	4
6.1.	Présentation des comptes	4
6.2.	Méthode générale	4
6.3.	Changement de méthode d'évaluation	4
6.4.	Changement de méthode de présentation	5
6.5.	Changement de méthode comptable	5
6.6.	Engagement Hors Bilan	5
6.7.	Evènements postérieurs à la clôture	5
7.	Informations relatives au bilan	5
7.1.	Actif	5
7.2.	Passif	7
8.	Informations relatives au compte de résultat	8
8.1.	Ventilation des produits d'exploitation	8
8.2.	Informations subventions	9
8.3.	Ventilation de l'effectif	10
8.4.	Tableau de suivi des biens en crédit bail	10
8.5.	Contributions volontaires	11

1. Objet social

L'association a pour objet :

- D'étudier en commun les questions d'ordre technique, économique, social et culturel, intéressant la vie sous tous ses aspects.
- De coordonner, de promouvoir, de soutenir et de favoriser le développement ou la création des dynamiques et activités à caractère social, médico-social, éducatif, sportif et culturel du Pays Ségali.
- D'animer la vie sociale et contribuer au bien vivre des habitants du Pays Ségali.
- De renforcer les solidarités, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide dans le cadre d'équipements à vocations familiale et pluri générationnelle.
- De prendre en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favoriser le développement de la vie associative.
- De contribuer au développement du partenariat dans le cadre d'interventions sociales et culturelles concertées et novatrices.

2. Nature et périmètres des activités

L'activité de la structure se déploie autour des 4 axes de travail qui sont présentés dans le contrat de projet :

- 1 : Accueillir, informer, accompagner
- 2 : Améliorer la vie des familles
- 3 : Animer la vie sociale et culturelle
- 4 : Participer au développement du territoire

Pour la réalisation des divers axes de travail, la structure bénéficie de soutiens financiers :

- De la collectivité Communauté de commune du Pays Ségali
- De la CAF via les prestations de service Centre Social, Espace de vie sociale et animation famille
- De l'état pour la gestion de France Services
- Du conseil départemental pour la gestion du Point Infos Séniors
- De financements divers pour la réalisation des actions en répondant à des appels à projet

Les orientations de la structure sont définies par le Conseil d'administration et le bureau veille à leur application et à la gestion courante de l'association. La structure associative s'appuie sur une équipe de 11 salariés.

Son périmètre d'action se déploie sur les 23 communes de la Communauté de communes du Pays Ségali.

3. Faits postérieurs à la date de clôture

Depuis le 28 juin 2023, une salariée cadre est en arrêt de travail.

Le 16 janvier 2024, la médecine du travail a prononcé son licenciement pour inaptitude professionnelle.

Une indemnité lui a été versée sur le bulletin de février 2024 pour un montant de 44 524 €.



SC

4. Faits majeurs de l'exercice

Durant cette année 2023, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule électrique en leasing. Nous avons perçu une subvention d'exploitation du CA de 13 000 € pour cette acquisition.

2023 est la deuxième année du contrat de projet 2022 à 2025.

C'est également la première année complète pour le site d'accueil du public sur la commune de Baraqueville ouvert en Mai 2022, avec une extension des locaux pour y installer le vestiaire solidaire et la banque alimentaire.

5. Description des moyens mis en œuvre

Financement direct de la Communauté des Communes et mise à disposition gratuite des locaux du centre ainsi que du personnel d'entretien et technique. Pour les diverses animations mise à disposition d'installation municipales. Le loyer de l'extention des locaux de Baraqueville est pris en charge sur nos fonds propres.

6.Principes, règles et méthodes comptables

6.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

6.2.Méthode générale

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2023-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

6.3.Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

SC

SC

6.4.Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a eu lieu sur l'exercice.

6.5.Changement de méthode comptable

Néant

6.6.Engagement Hors Bilan

Néant

6.7.Evènements postérieurs à la clôture

Néant

7. Informations relatives au bilan

7.1. Actif

7.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlements ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Acquisition d'un ordinateur portable chez SIAS 12 le 09 juin 2023, valeur du bien 708€.

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Catégorie d'immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>
<i>Matériel transport</i>	<i>Linéaire 5ans</i>
<i>Logiciel</i>	<i>Linéaire 3 ans</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>Linéaire 2 à 5 ans</i>
<i>Agencement – Mobilier</i>	<i>Linéaire 10 ans</i>

Tableau de variation des immobilisations :

Situations de mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute 31/12/22	Acquisition	Sorties	Valeur brute 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1 465.10	0	0	1 465.10
Immobilisation corporelle	84 009.97	708.00	790.40	83 927.57
Immobilisation financières		400.00		400
TOTAL	85 475.07	1 108.00	790.40	85 792.67

Tableau de variation des amortissements des immobilisations :

Situations de mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin t de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 465.10			1 465.10
Immobilisation corporelle	43 717.44	12 314.35	790.40	55 241.39
Immobilisation financières				
TOTAL	45 182.54	12 314 .35	790.40	56 706.49

Suivi des subventions d'investissements

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	Valeur départ Début 2023	Augmentation 2023	Diminution 2023	Solde 2023
Subventions d'investissement	44 071.20	0	1 171.20	42 900.00
Subventions investissements inscrites au résultat	(16 733.02)	(8 646.18)	(1 171.20)	(24 208.00)
Subventions nettes	27 338.18			18 692.00

7.1.2. Créances

L'ensemble des créances sont à échéance moins d'un an.

7.1.3. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir comptabilisés sur l'exercice 2023 concernent essentiellement les subventions et prestations suivantes :

- cpte 706230 CAF (prestations de services)	66 064.60 €
- cpte 79120 Prévoyance Chorum	1 032.46 €
- cpte 7542 Mécénat JPM	1 500.00 €
- cpte 77800 Remboursement Uniformation	4 419.80 €
Total 468 700 :	73 016.86 €

- cpte 7430 Subvention département	8 000.00 €
- cpte 7451 Subvention MSA	6 100.00 €
- cpte 7452 Subvention CAF	13 300.00 €
Total 441 100 :	27 400.00 €

7.1.4. Charges constatées d'avances

Il s'agit essentiellement des assurances et du leasing : 11 611.41 €.

7.2. Passif**7.2.1. Fonds propres**

Les fonds associatifs s'élèvent à la date de la clôture à 258 732.49 €.

Le résultat de 2022 d'un montant de 15 877.82 € a été affecté au compte report à nouveau par l'assemblée générale du 5 avril 2023.

Tableau de variation des fonds propres

Variations des fonds propres	A l'ouverture	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propre sans droit de reprise	84 129.45				84 129.45
Report à nouveau (créditeur)	118 732.68	15 877.82			134 610.50
Report à nouveau (débitteur)	-12 559.90				-12 559.90
Excédent ou déficit de l'exercice	15 877.82		33 860.44	15 877.82	33 860.44
Subvention d'investissement	27 338.18			8 646.18	18 692.00
Situation nette	233 518.23	15 877.82	33 860.44	24 524	258 732.49

7.2.2. Provisions pour risques et charges

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 20 507.73 Euros.

Hypothèses de calcul :

- Taux d'actualisation 3.17%
- Table IDR : Convention collective
- Age légal de départ à la retraite
- Pas de revalorisation ni turnover
- Taux de charges patronales moyen pour les cadres 38.17%
- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres 22.76%
- Taux d'évolution salariale minimum 1.00%
- Taux d'évolution salariale maximum 1.00%
- Taux d'évolution salariale moyen 1.00%
-

01/01/2023	Dotation	Reprise	31/12/2023
15 732.43 €	4 775.30 €		20 507.73 €

7.2.3. Etat des dettes et des charges à payer

Les dettes sont dans l'ensemble à échéance moins d'un an : dettes fournisseurs et dettes sociales exclusivement.

Il n'y a pas de charges à payer à la clôture.

7.2.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés : 3 690.90 €.

Ce montant correspond à l'aide de CREDIPAR pour 3000,00 € et du Crédit-Agricole pour 690.90 €.

8. Informations relatives au compte de résultat**8.1 Ventilations des produits d'exploitation**

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Prestation de service CAF plus autres produits divers (n° 706 230)	239 440.97
Cotisation des adhérents (n° 756 000)	4 784.00
Subvention Etat (n° 741 000)	43 764.00
Subvention Département (n° 743 000)	51 211.40
Subvention Région (n° 742 000)	1 000.00
Subvention Communauté des communes Pays Ségali + FONJEP (n° 744 100 et n° 744 110)	243 665.50
Subvention MSA (n° 745 100)	10 900.00

Subvention CAF Reap (n° 745 200)	15 300.00
Subvention autres (n° 748 000)	13 269.10
Mécénat JPM et COLAS (n° 754 200)	3 500.00
Provisions, dépréciations et transferts de charges	0.00
Transferts de charges d'exploitation (n° 791 000)	2 664.97
Emplois aidés et remboursement des indemnités journalières (n° 791 200)	12 153.95
Autres Produits (n° 708 300 et n° 758 000)	11 526.92
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	653 180.81

8.2 Information Subventions

Différentes Catégories d'autorités administratives	Subvention d'exploitation		Subvention d'investissement	
	Nature	Montant	Nature	Montant
Etat (n° 741 000)	France Service	35 000.00€		
	Poste Fonjep	7 164.00€		
	FDVA 1 et FDVA2	1 600.00€		
Région (n° 742 000)	Spectacle	1 000.00€		
Département (n° 743 000)	Projet culturel	8 000.00€		
	Conférence des financeurs	10 000.00€		
	Coordination gérontologie	29 311.40€		
	Gérontologie accompagnement	3 000.00€		
	Gérontologie action	900.00€		
MSA (n° 745 100)	Contrat Objectif CSC	6 000.00€		
	Atelier solidarité	2 200.00€		
	Atelier pause tchathe	1 700.00€		
	Spectacle tan qu'il y aura des brebis	1 000.00€		
Caisse d'allocations familiales (n° 745 200)	Reap : Soirée parentalité	1 800.00€		
	Reap : Groupe des parents	7 000.00€		
	Reap : projet écran	2 000.00€		
	Reap : Temps en famille	4 500.00€		

Communauté des communes du Pays Ségali (n° 744 100 + 744 110)	Fonctionnement et actions en direct 175 441.50€ et versement indirect via Fonjep 68 224.00€	243 665.50 €		
AAPPMA (n° 748 000)	Atelier Pêche	660.00€		
Syndicat du bassin Viaur (n° 748 000)	Atelier Pêche	300.00€		
Crédit agricole (n° 748 000)	Subvention de 13000€, constaté 12309.10 par rapport 1 ^{er} échéance leasing voiture électrique sur 2023, la différence pour 2024e	12 309.10€		
TOTAL		379 110.00	TOTAL	0

8.3 Ventilation de l'effectif au 31 12 2023

CATEGORIES	PERSONNEL
Directrice	1
Coordinateur	1
Comptable	1
Agent d'accueil	2
Animateur	6
TOTAL	11

8.4 Tableau de suivi des biens pris en crédit-bail

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				TOTAL
	De l'exercice	Cumulés	A 1 an	De 2 à 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Photocopieur Kiocera et Com Color	9 475.24	42 638.58	9 475.24	4 737.62	0	14 212.86	56 851.44
Kit façonnage	17 524.80	59 146.20	17 524.80	30 668.4	0	48 193.20	107 339.40
Voiture 208 ELECTRIQUE	12 309.10	12 309.10	4017.12	10 226.38	0	14 243.50	26 552.60
Voit. Partner GJ 379 AZ	3 060.00	4 257.58	3 060.00	7 847.41	0	10 907.41	15 164.99
Voiture 208 FY 705 XL	2 674.92	7 231.55	913.21	0	0	913.21	8 144.76
TOTAL	45 044 .06	125 583.01	34 990.37	53 479.81	0	88 470.18	214 053.19

8.5 Contributions volontaire en nature

NATURE DE LA CONTRIBUTION	METHODE DE VALORISATION	MONTANT
Toutes les communes	Mise à disposition du personnel	9 125.50€
Toutes les communes	Mises à disposition de salles	18 922.16€
Toutes les communes	Mise à disposition de fluides	13 240.63€
	TOTAL	41 288.29€